

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA GESTION ET À L'ASSAINISSEMENT DES SOLS

Intervention colloque Cellule Environnement - UWE
15 juin 2018

Michaël GAUX

CABINET
DU MINISTRE WALLON **CARLO
DI ANTONIO**

ENVIRONNEMENT / TRANSITION ECOLOGIQUE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRAVAUX PUBLICS / MOBILITÉ / TRANSPORTS / BIEN-ÊTRE ANIMAL / ZONINGS

Table des matières

- Contexte et enjeux de la réforme
- Grandes lignes des modifications proposées : huit axes majeurs



CABINET
DU MINISTRE WALLON

CARLO
DI ANTONIO

ENVIRONNEMENT / TRANSITION ECOLOGIQUE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRAVAUX PUBLICS / MOBILITÉ / TRANSPORTS / BIEN-ÊTRE ANIMAL / ZONINGS

Contexte et enjeux

Le sol constitue une ressource naturelle, non-renouvelable qui remplit de nombreuses fonctions vitales pour l'homme et les écosystèmes.

Le sol est soumis à une vaste gamme de pression issue de l'activité humaine.

→ Réduction de la disponibilité des sols :

- entre 1985 et 2017, consommation moyenne du territoire wallon de l'ordre de 16,2 km² par an (source IWEPS)
- depuis 2010, tendance à la baisse (de l'ordre de 12,7 km² par an)

Contexte et enjeux

Cadre juridique à améliorer et à faire entrer complètement en vigueur.

→ Accroître la sécurité juridique pour inciter et accélérer les investissements et la réhabilitation des terrains pollués.

→ conjonction du principe de précaution et du principe de proportionnalité

→ application du principe du pollueur-payeur

→ volonté d'assurer un cadre légal clair en veillant à la sécurité juridique et à la simplification administrative.

Huit axes majeurs de cette réforme

1. Une meilleure articulation entre les obligations, les titulaires potentiels et les dérogations

- Nouvelle structure

→ focus sur les faits générateurs : naissance séquentielle des obligations

→ focus sur la soumission volontaire : possibilité de se retirer de son engagement

Huit axes majeurs de cette réforme

1. Une meilleure articulation entre les obligations, les titulaires potentiels et les dérogations

- Quatre faits générateurs des obligations de réaliser une étude d'orientation
 - relatif aux permis d'urbanisme, aux permis unique et aux permis intégré portant sur un terrain visé dans la BDES
 - relatif aux permis d'environnement, permis unique et permis intégré délivré pour une installation ou une activité présentant un risque pour le sol
 - relatif au dommage environnemental
 - sur désignation de l'administration

Huit axes majeurs de cette réforme

1. Une meilleure articulation entre les obligations, les titulaires potentiels et les dérogations
 - Cession immobilière : suppression de ce fait générateur et transparence des transaction
 - Des infractions de **seconde** et de troisième catégorie précisées

Huit axes majeurs de cette réforme

2. Une révision des objectifs d'assainissement afin de maîtriser les coûts et d'assurer une certaine proportionnalité

- Pollution **nouvelle** : remplacement de la valeur de référence par 80% de la valeur seuil

→ valeur seuil = référence unique



CABINET
DU MINISTRE WALLON **CARLO
DI ANTONIO**

Huit axes majeurs de cette réforme

2. Une révision des objectifs d'assainissement afin de maîtriser les coûts et d'assurer une certaine proportionnalité

- Pollution historique : clarification (supprimer au minimum l'existence d'une menace grave)
- Pollutions mixtes : proportionnalité

→ suppression de la valeur d'intervention

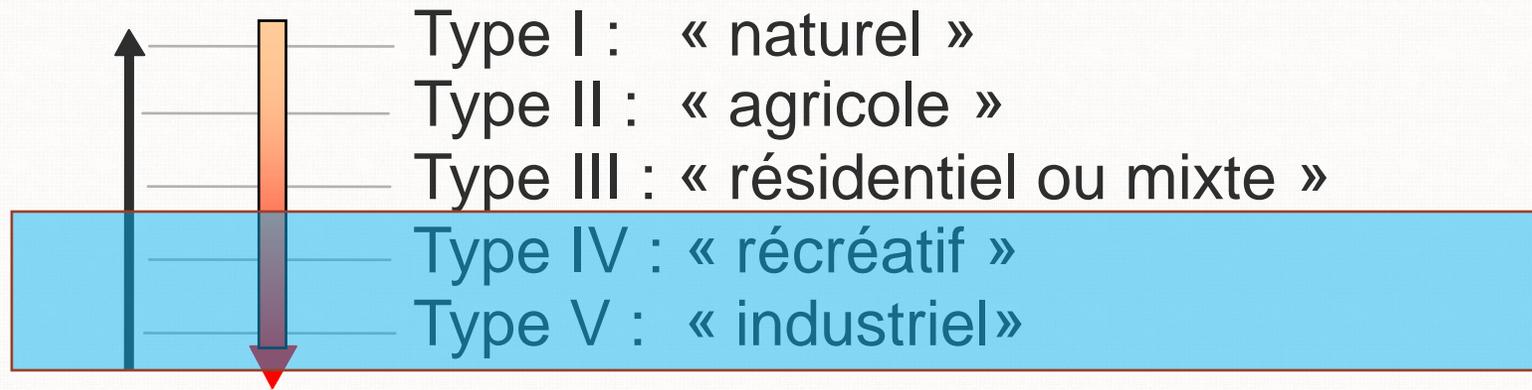


CABINET
DU MINISTRE WALLON

CARLO
DI ANTONIO

Huit axes majeurs de cette réforme

3. Une révision des normes (annexe I) : pour les usages de types « récréatif ou commercial » (type IV) et « industriel » (type V)



Huit axes majeurs de cette réforme

4. Une sécurisation de la démarcation entre les législations déchets et sols

- Nouvelle approche : caractère « détachable » du déchet par rapport au sol
 - contrôle visuel ou détachement juridique (trois situations)

Huit axes majeurs de cette réforme

5. Les bases d'une gestion différenciée des terres excavées

- Nécessité d'harmonisation des normes
- Conformité des terres avec les terrains récepteurs potentiels
 - Cohérence avec la gestion des sols (base décrétole, normes & protocoles, types d'usage, acteurs)
 - **contrôle qualité** des terres et **traçabilité**
 - Délégation du suivi administratif de la gestion et de la traçabilité des terres, sous le contrôle de l'administration.
 - Cohérence avec la gestion des sols (base décrétole, normes & protocoles, types d'usage, acteurs)
 - Définition des responsabilités
 - Encadrement environnemental des gros remblayages



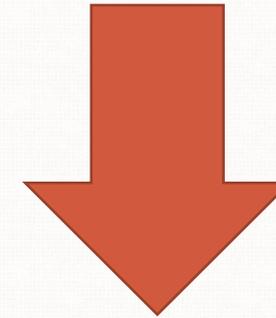
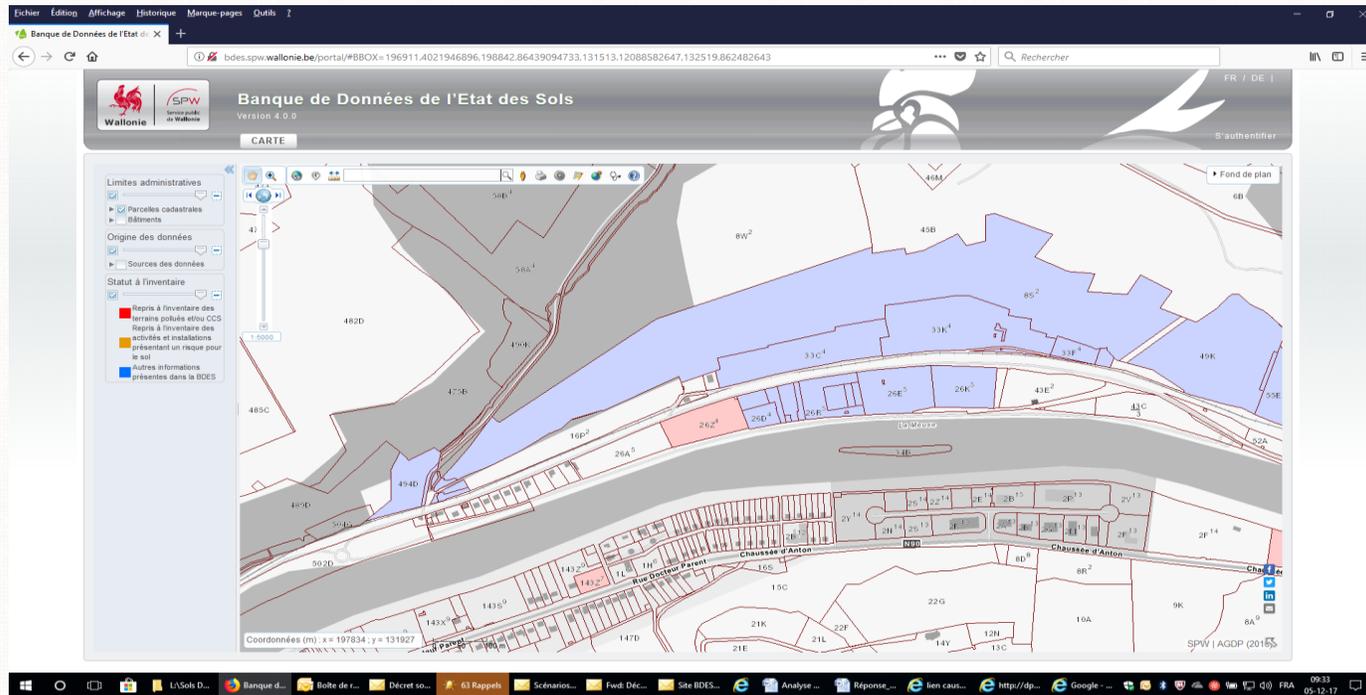
Huit axes majeurs de cette réforme

6. Une simplification majeure des procédures pour une efficacité et une applicabilité accrue

- Convention de gestion des sols : outil
- Procédure accélérée d'assainissement
- Mesures de gestion immédiate : accidents soudains et pollution découverte en cours de chantier
- Procédure de participation du public via annonce de projet
- Articulation des usages de fait et de droit
- Harmonisation des hypothèses d'exonération et de recours
- CWEA & CWBP
- Notion de terrain

Huit axes majeurs de cette réforme

7. Une mise en œuvre simplifiée de la banque de données de l'état des sols (BDES)



Outils de sécurisation juridique des transactions et permis

(Certificat et extraits conformes)

Huit axes majeurs de cette réforme

8. La confirmation de la mission d'intérêt public opérée par SPAQuE en matière de gestion des sols

- Statut particulier

Entrée en vigueur

- 1 avril 2018 : les objectifs d'assainissements
- 1 janvier 2019 : le décret

Mesures d'exécution

- AGW « terres » - approuvé en seconde lecture
- AGW « Sols » - Imminence d' une première lecture
- AGW « Rubriques » - première lecture prévue
- AGW « Prévention citernes » - première lecture prévue

Coordonnées

Michaël Gaux

Chef de Cabinet adjoint

Responsable de la Cellule Bien-être animal, Education à l'environnement, Délinquance
environnementale, Air et Bruit

michael.gaux@gov.wallonie.be

CABINET
DU MINISTRE WALLON **CARLO
DI ANTONIO**

ENVIRONNEMENT / TRANSITION ECOLOGIQUE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRAVAUX PUBLICS / MOBILITÉ / TRANSPORTS / BIEN-ÊTRE ANIMAL / ZONINGS.#

Merci pour votre
attention

CABINET
DU MINISTRE WALLON **CARLO
DI ANTONIO**

ENVIRONNEMENT / TRANSITION ECOLOGIQUE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRAVAUX PUBLICS / MOBILITÉ / TRANSPORTS / BIEN-ÊTRE ANIMAL / ZONINGS